

L'INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE, CELA SUFFIT !

Trop, c'est trop ! Le feuilleton judiciaire initié par notre Maire n'aura-t-il donc pas de fin ? Combien de temps encore utilisera-t-il le budget de la commune pour poursuivre une action destinée à éprouver moralement et financièrement ceux qui ont exercé leur droit de s'élever contre un abus de pouvoir de 2016, celui de retirer des affiches sur la prévention du sida validées par le Ministère de la Santé ? Un arrêté jugé illégal par le Tribunal Administratif dès 2017 ! Deux fois déjà, Bruno Beschizza a été débouté par la justice, mais il s'obstine. Sans parler de la longue liste des autres procédures qu'il a perdues. Critiquer ses décisions exige la plus grande prudence, quand le discours de ses porte-voix est d'une agressivité débridée. Voilà comment on bâillonne le débat démocratique.

Or ces affiches destinées à sensibiliser particulièrement les homosexuels aux dangers du sida, à une époque où on sait que la vigilance se relâche, allaient dans le sens du bien public. Elles visaient également à éduquer toute la population. L'homophobie est un autre fléau qui fait des victimes : tous ceux qui se drapent dans les « bonnes mœurs » de l'hétérosexualité doivent admettre que tout geste de tendresse librement consenti entre adultes est une manifestation de la liberté des êtres humains, et que si l'on n'est pas gêné de voir la représentation de ces gestes entre personnes de sexe différent, il doit en être de même quand il s'agit du même sexe. C'est la stricte conformité de la devise républicaine et la base même de toute lutte contre l'homophobie. La gravité du phénomène impose de dépasser la sphère privée. Cela justifie un débat entre citoyens, plus ou moins avancés dans cette prise de conscience. Voilà ce qui va dans le sens de l'ordre public comme de la santé publique, et donc des intérêts de la population aulnaysienne. S'il ambitionne de jouer « les bons pères de famille », le premier édile doit partir de l'idée que son rôle est aussi de contribuer à l'éducation de la population, en particulier des jeunes, et non d'entretenir une morale héritée du XIX^{ème} siècle, en abusant de son pouvoir pour verrouiller tout débat public.

C'est ce débat que voulaient les citoyens contre lesquels Bruno Beschizza s'obstine. C'était un acte courageux. Nous ne pouvons que leur rendre hommage et les remercier de ce courage, eux qui paient deux fois cette instrumentalisation de la justice à des fins politiciennes : les frais occasionnés par leur défense, et, par le détournement de leurs impôts, ceux provoqués par le plaignant, et payés par la commune. Sans parler du temps et de l'énergie vampirisés par un homme qui non seulement ne débourse pas un sou, mais ne prend même pas la peine d'assister aux audiences.

René-Augustin BOUGOURD